

MARCHÉ PUBLIC
(art 28 du Code des Marchés publics)

MENUISERIES GROUPE SCOLAIRE ET SALLE DES FÊTES

DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES COMPORTANT (par ordre d'importance croissant):

- Le règlement de la consultation,
- Le cahier des clauses administratives particulières,
- Le cahier des clauses techniques particulières,
- L'acte d'engagement,

A - Règlement de la consultation

I - Objet de la consultation

La consultation a pour objet :

- Le remplacement de menuiseries du groupe scolaire et de la salle des fêtes,

II – Type et Nature du marché

Le présent marché est passé sous forme d'un marché à procédure adaptée en application de l'article 28 du Code des Marchés Publics et du décret du 27 mars 1993 relatif à la transparence des procédures des marchés publics.

III - Date limite de réception des offres :

vendredi 22 octobre 2010 – 12h

IV - Présentation de l'offre

Le dossier de consultation, qui comporte le présent règlement, le cahier des clauses administratives particulières, le cahier des clauses techniques particulières, l'acte d'engagement, est remis gratuitement aux candidats sur demande en mairie ou disponible sur le site www.gatine-choisilles.org rubrique « marchés publics ».

L'offre devra comporter :

a) lettre de candidature,

b) les justifications usuelles relatives aux qualités et capacités du candidat, à savoir :

Pour les entreprises :

- déclaration sur l'honneur du candidat, datée et signée, indiquant :

- qu'il a satisfait aux obligations légales et sociales,
- qu'il n'a pas fait l'objet, au cours des 5 dernières années, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L.324-9, L. 324-10, L. 341-6, L. 125-1 et L.125-3 du code du travail,

c) qualifications professionnelles,

d) attestation d'assurance de responsabilité civile, garantie décennale,

e) *L'acte d'engagement, le règlement de consultation, le CCAP, le CCTP, l'offre financière rédigée en langue française* à compléter, parapher et signer par la personne ayant capacité pour engager l'entreprise (à fournir en double exemplaire)

V - Durée de validité de l'offre

La durée de validité de l'offre est de 90 jours à compter de la date limite de réception des offres prévue à l'article III ci-dessus.

Les prix sont fermes, non actualisables et non révisables.

VI - Conditions d'envoi des offres

Les offres seront présentées sous enveloppe cachetée portant la mention « MENUISERIES GROUPE SCOLAIRE ET SALLE DES FÊTES » avec mention du nom du candidat et devra contenir tous les documents relatifs à l'offre.

Toute enveloppe incomplète sera jugée non conforme au règlement de consultation.

Les offres devront soit être remises contre récépissé aux heures d'ouverture de la mairie, soit envoyées par la poste sous pli recommandé pour le vendredi 22 octobre 2010 avant 12h (délai de rigueur).

VII - Délais de réalisation

Les travaux devront être impérativement réalisés pendant les vacances d'hiver soit entre le lundi 21 février 2011 et le 4 mars 2011. Le chantier devra avoir été replié impérativement à la date du 4 mars 2011 au soir.

VIII – Jugement des offres

Les critères retenus pour la sélection des offres seront notamment :

- le respect du cahier des charges,
- le prix,

Négociation : l'exécutif du pouvoir adjudicateur pourra engager des négociations avec un ou plusieurs candidats.

IX – Délai de paiement

Le règlement s'effectue par virement administratif. Les sommes dues sont payées dans le délai de 30 jours à compter de la réception des factures dans les formes réglementaires.

B - Cahier des Clauses Administratives Particulières

ARTICLE 1^{er} – Maitrise d'ouvrage

L'opération est effectuée pour le compte du maître d'ouvrage suivant :

Commune de SONZAY
2, rue de la Baratière
B.P. 1
37360 SONZAY

ARTICLE 2 - Objet et durée du marché:

Le marché porte sur :

- **Le remplacement des menuiseries du groupe scolaire et de la salle des fêtes**

La procédure utilisée est celle du marché adapté.

La description des ouvrages et de leurs spécialisations techniques sont indiquées dans le cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

ARTICLE 3 – Décomposition en lots de travaux

Il n'est pas fait de lot.

ARTICLE 4 - Documents contractuels

Le marché est constitué par les documents énumérés ci-dessous, par ordre de priorité décroissante :

- l'acte d'engagement,
 - le présent cahier des clauses administratives particulières dont l'exemplaire conservé dans les archives de la personne responsable du marché fait seul foi;
 - le cahier des clauses techniques particulières;
 - le cahier des clauses administratives générales applicables aux marchés publics de travaux,
- Le devis signé vaudra ordre de service du maître d'ouvrage.

ARTICLE 5 - Conditions Financières

A) Acomptes

L'offre pourra comporter un échelonnement des paiements si le délai de réalisation n'excède pas trois mois, et s'ils correspondent à des prestations réellement exécutées.

B) Solde

Le solde est versé à l'issue des travaux et après remise obligatoire du décompte final. Le montant du solde est au moins égal à 30 % du marché.

C) Délais de mandatement

Le mode de règlement proposé est le virement avec mandatement à 30 jours maximum à compter de la réception de la demande du titulaire qui est accompagnée des justificatifs de paiement.

Le règlement financier est subordonné à la production préalable de deux factures accompagnées d'un RIB.

D) Comptable assignataire

Madame le Trésorier Principal de Neuillé Pont Pierre.

E) Répartition des dépenses communes

Chaque titulaire doit laisser le chantier propre et libre de tous déchets pendant et après l'exécution des travaux dont il est chargé.

Chaque titulaire a la charge du nettoyage, de la réparation et de la remise en état des installations qu'il a salies ou détériorées.

Chaque titulaire a la charge de l'évacuation de ses propres déblais et de leur transport aux décharges publiques.

ARTICLE 6 – Délais d'exécution

Les stipulations correspondantes figurent dans l'acte d'engagement.

ARTICLE 7 – Clauses de financement et de sureté

Retenue de garanties

Il n'y aura pas de retenue de garantie.

C - Cahier des Clauses Techniques Particulières

1. Intitulé des travaux

- Le remplacement des menuiseries du groupe scolaire et de la salle des fêtes

2. Documents joints au cahier des clauses techniques particulières

Sans objet

3. Liste des lots

- 1 seul Lot : Menuiseries

4. Présentation des travaux à réaliser

a) Groupe scolaire

Changement des menuiseries extérieures côté nord (côté rue).

b) Salle des fêtes

Changement des menuiseries extérieures.

5. Documents de référence

- Normes françaises AFNOR et toutes normes homologuées,
- Prescriptions des D.T.U. et tous leurs additifs, modificatifs, règles de calcul
- Fascicules techniques du Cahier des Clauses Techniques Générales approuvées par décret et applicables aux marchés de travaux de bâtiment,
- Règlementation concernant la tenue au feu des bâtiments et la sécurité incendie,
- Cahiers des prescriptions techniques du CSTB en vigueur,
- Certificats d'économie d'énergie,

6. Prescriptions particulières

MENUISERIES :

Les menuiseries devront avoir :

- la certification NF CST Bat
- Le label ACOTHERM
- comporter des doubles vitrages à isolation renforcée certifiées par CEKAL ou toutes caractéristiques de performances et de qualité équivalentes établies par un mode preuve légal dans un Etat membre de l'Union Européenne ou un Etat partie à l'accord instituant l'Espace Economique Européen ou en Turquie.

Les menuiseries devront être conformes aux prescriptions des normes AFNOR. Classement des menuiseries – perméabilité à l'air : A3, étanchéité à l'eau : E3, résistance au vent : V2, Facteur thermique 0.6.

Les menuiseries seront réalisées en aluminium pour la salle des fêtes et PVC pour le groupe scolaire de grande marque, profils de rupture de pont thermique de qualité A.G.S. « 6060 » de première fusion avec application du traitement de surface « Qualité marine » dans le cadre du label Qualicoat exigé (fournir certificat).

L'ensemble de la quincaillerie sera de même nature que les menuiseries, de première qualité et de meilleures marques estampillées NF S.N.F.O. et sera choisi par le maître d'ouvrage sur les échantillons proposés par l'entrepreneur. Toute la quincaillerie sera fixée par vis en acier inoxydable.

Teinte de thermo-laquage

L'entreprise présentera une palette de teintes disponible au maître d'ouvrage, le choix de ce dernier ne pouvant donner lieu à aucune plus-value.

Nomenclature des ouvrages

Caractéristiques des portes pour la salle des fêtes :

Condammation par cylindre européen à clé plate standard, raccordé sur passe général pour les 5 portes,

Accessibilité handicapé sur toutes les portes avec installation d'un seuil de passage si nécessaire.

Protection de portes :

Fourniture et pose de protection anti-pince doigts sur toute la hauteur

Finitions parfaites après installation des menuiseries.

7. Descriptif technique du lot

Lot Menuiseries

a) Groupe scolaire

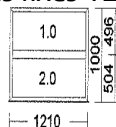
Changement des menuiseries extérieures côté nord (côté rue)

Menuiseries extérieures PVC laqué blanc :

Les nouvelles menuiseries devront être posées sur les châssis bois existants (pose sur dormants existants).

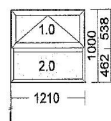
- Fourniture et installation de 15 ensembles fixes 1210mm x 1000mm comprenant :

- 1 remplissage en vitrage isolant 44,2
- 1 remplissage en vitrage isolant 44,2



- Fourniture et installation de 5 ensembles avec châssis ouvrants en partie supérieure 1210mm x 1000mm comprenant :

- 1 remplissage en vitrage isolant 44,2



b) Salle des fêtes

Menuiseries extérieures Aluminium laqué blanc :

Les nouvelles menuiseries devront être posées en remplacement des anciennes menuiseries extérieures.

- Fourniture et pose de 3 ensembles blocs-portes L1560mm x H 2260mm comprenant :
 - porte ouverture tiercée à deux vantaux,
 - vitrage 33.2 feuilleté (partie supérieure),
 - barre anti-panique ouvrant de l'intérieur,
 - crémone pompier à levier sur l'autre vantail,
 - ferme porte hydraulique,



- Fourniture et pose de 2 ensembles blocs-portes L1560 x H 2760 comprenant :
 - 1 porte de 1560mm x 2260mm et 1 imposte de 1560mm x 500mm,
 - porte ouverture tiercée à deux vantaux,
 - vitrage 33.2 feuilleté (partie supérieure portes et impostes),
 - imposte haute en chassis à soufflet commandé par une poignée,
 - barre anti-panique ouvrant de l'intérieur,
 - crémone pompier à levier sur l'autre vantail,
 - ferme porte hydraulique,



ACTE D'ENGAGEMENT

MARCHE DE TRAVAUX

Cet acte d'engagement :

- correspond à :

Date de notification :

A – Identification de la personne morale de droit public qui passe le marché

Commune de SONZAY

Nom, Prénom, qualité du signataire du marché :

Michel SIMIER – Maire

Objet du marché:

- Remplacement des menuiseries du groupe scolaire et de la salle des fêtes,
- Fourniture et l'installation de rideaux pour les menuiseries à remplacer.

Personne habilitée à donner les renseignements d'ordre administratif et technique :

Jacky AVRIL – Adjoint au Maire

Comptable public assignataire des paiements :

Trésor public de Neuillé Pont Pierre

Type de procédure :

Procédure adaptée en vertu de l'article 28 du Code des marchés publics.

B – Engagement du candidat

Nom, prénom et qualité du signataire :

Adresse professionnelle, téléphone :

Immatriculé sous le numéro SIRET :

Code APE :

- agissant pour mon propre compte
- agissant pour le compte de la société ou du laboratoire de recherches (indiquer le nom et l'adresse)
- agissant pour le compte de la personne publique candidate (indiquer le nom et l'adresse)
- agissant en tant que mandataire
- du groupement solidaire du groupement conjoint pour l'ensemble des entrepreneurs groupés qui ont signé la lettre de candidature du.....

- Après avoir pris connaissance du cahier des clauses administratives particulières (CCAP), du cahier des clauses techniques particulières et des documents qui y sont mentionnés ;
- Après avoir produit toutes les attestations prévues au Code des marchés publics ;

1. Je m'engage, sans réserve, conformément aux clauses et conditions des documents visés ci-dessus à exécuter la prestation demandée aux prix ci-dessous

La rémunération globale et définitive pour l'exécution de la prestation demandée est de :

Montant hors TVA :

Taux de la TVA :

Montant TVA :

Montant TTC :
Montant TTC en euros en toutes lettres arrêté à :
.....

Le détail des prix doit faire l'objet d'une annexe financière pour chaque élément.

2. Compte ouvert au nom du titulaire :
(joindre un relevé d'identité bancaire ou postal)

Banque :
Agence :
Numéro de compte :
Code banque :
Code guichet :
Clé rib :

3. Mode de règlement

Virement

4. Délai maximum de paiement – taux des intérêts moratoires

Le paiement s'effectue suivant les règles de la comptabilité publique dans les conditions prévues au décret n° 2002-232 du 21 février 2002 relatif à la mise en œuvre du délai maximum de paiement des marchés publics.

Le délai maximum de paiement est de 30 jours à compter de la date de réception par l'administration des demandes de paiement du titulaire du marché. A défaut de paiement dans le délai de 30 jours, les intérêts moratoires sont dus.

Le taux des intérêts moratoires est celui de l'intérêt légal en vigueur à la date à laquelle les intérêts moratoires ont commencé à courir.

5. Délai d'exécution

Le délai d'exécution du marché est de à compter de la notification du marché.

6. Durée de validité de l'offre :

L'engagement figurant au 1° me lie pour la durée de 90 jours de validité de l'offre indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence.

À le

Le candidat *(représentant habilité pour signer le marché)*

C – Réponse de l'administration

Est acceptée la présente offre pour valoir acte d'engagement.

P/ la personne responsable des marchés (PRM) et par délégation